

30 juin 1879



Senat

57 9.

Commission

relative aux chemins de fer de Lens
à Don et Armentières et de
Valenciennes au Cateau.

A

Séance du 3 juin 1878.

La commission s'est réunie à l'issue de la
séance du Sénat, sous la présidence de M^r Corne,
Doyen d'âge.

Étaient présents MM^s Mailliet, Corne,
Paris, Lohain, Daru, Buffet, et M. Ventaron.
M. le général Riffaut a fait motiver son
absence.

Il a été procédé au scrutin pour la nomination
d'un président et d'un secrétaire.

M^r Buffet a été élu président, M^r Paris
secrétaire.

Le secrétaire

Paris

Séance du 4 juin.

Présidence de M^r Buffet.

Étaient présents MM^s Buffet, Paris, Müller,
Corne, M^r Daru, M. Ventaron, général Riffaut
et Batbie.

M^r le Président a invité les membres de
la commission à faire connaître les
opinions émises dans les bureaux sur
le projet de loi.

M^r Guéroux
M^r Mailliet

M^r Mailliet a dit qu'il regardait comme
urgente l'expédition des chemins de fer par
État. Il a reconnu que le vote par la
Chambre des députés laissait à désirer.
L'article 2 voté, on s'est aperçu qu'il y a
des moyens faciles d'augmenter. L'article 4 a
eu un crédit de 2000000 pour études et
aussi pour le tracé à engager. Mais ce
crédit suffira à peine aux études. Il est
désirable que le texte du projet fût modifié.
Il se trouve qu'un article du projet a été
Chambre des députés amènerait un ajournement.

2
M. Maillet a remis le vœu que le Commissaire
fut chargé par son format qui empêcherait un
nouveau retard de se produire, tout en man-
quant qu'on ne doit pas employer les finances
de l'Etat à la construction d'édifices que le C^{ie}
du Nord offre d'exécuter sans subvention. —
Plusieurs membres du Bureau ont demandé
de s'adresser à M. Maillet s'il s'engageait absolu-
ment à suspendre l'art 2. Il a répondu que
sa position était difficile, parce qu'il
représentait le Département du Nord. —

2^{me} Bureau.
M. Lorne.

M. Cornu s'est déclaré partisan du projet
de loi, tel qu'il a été voté. Selon lui, le C^{ie}
du Nord en vue de la loi de chaque département
longement d'Albiqne de Valenciennes au Cateau
et a établi aussi un tracé d'un canal entre
le Nord et l'Est. Pour obtenir ce résultat,
il faut négocier, et pour qu'on ne négocie
rien de mieux possible, on peut trouver le
projet.

3^{me} Bureau.
M. Paris.

M. Paris a fait l'exposé de la question
dans son bureau principal.

Du 1871, le chemin de fer de Valenciennes au
Cateau et de Lens à Douai et Arras ont
été concédés à la C^{ie} de l'Est. Valenciennes, à l'Est
d'un côté local. Un autre Canal d'Est les
agents de l'Etat d'intérêt général, le Gouverne-
ment le concède à la C^{ie} du Nord, et son
projet de loi fut déposé, à cet effet, le 23^{me} 1871,
en même temps que l'on concède au Nord les
lignes d'Arras à la Sambre. L'ouvrage est
abandonné à la C^{ie} de Valenciennes, l'arrondissement
du Département du Nord fut distancé de projets des
lignes de Valenciennes au Cateau et de Lens à Arras.
Nantilles, jusqu'à ce que le Conseil général
du Nord ait approuvé la concession à la C^{ie}

Du Nord de la ligne Duran & unides à l'Est
 de l'Est de Valenciennes. - Cette opération fut et fut
 entreprise en février 1876, M. Christophle alors
 ministre des Travaux Publics Dépense le 11 mars
 1876, un projet de loi portant de l'ouverture d'un
 public et l'ouverture au Nord de la ligne
 de Valenciennes au Catrain et de l'Est à
 Amnatiens. - Depuis un rapport favorable
 de M. Louis L. Garnier, le gouvernement fut
 prononcé le 17 mars 1877. M. L. Garnier
 à la Chambre des Députés un amendement pro
 fut plus avantageux sur certains points: 1°
 l'Est de Nord consistait à réduire de 6 1/2 à 6
 l'intensité à porter au Compt. de premier établisse-
 ment avant part. q. de brisques or. l'Etat. 2°
 le million de subvention pour la traversée de
 l'Est de Nord par la guerre dispensait de
 projet, 3° l'Est de l'Est et de l'Est aidant de
 4 ans à deux ans. - Le 11 février 1878,
 M. Christophle fit un rapport favorable
 au projet, mais M. Wilson fit un
 amendement aux termes duquel le mi-
 nistre des Travaux Publics eût autorisé à
 l'entreprise l'ouverture de deux lignes dont
 l'agit. la Chambre eût assenti, le 16 mars,
 et amendement à la Commission, M. Les-
 sie succéda à M. Christophle comme rap-
 porteur et Cambot, le 23 mars, à l'adop-
 tion de l'amendement Wilson. Les art. 1er
 et 2 du projet furent adoptés le 28 mars,
 mais les difficultés furent soulevées à
 l'occasion de l'art 3 amendement au nouveau
 article à la Commission qui proposa de prolonger
 jusqu'à Saint-Etienne le chemin de Valenciennes
 au Catrain et de ouvrir au ministre un
 Crédit de 200.000 francs pour l'ouverture de l'Est

4
sur l'exercice 1870. Chapitre 41. - L'art 3 des
projet primitif sur la Concession des lignes au
leur exploitation pour l'Etat.

M. de Roussin a exprimé des vœux pour
la Chambre des députés.

M. Paris a dit qu'il ne pouvait pas le dire, et
ne comprenant pas quel on voulait le dire à Constanti-
le des lignes de Chemin de fer que la Cie du Nord
offre de concéder sans subvention et que seule
elle pourra exploiter.

L'art. 4 dit que modifié quant aux points
d'origine de la ligne de Caen à St-Lô : et
pourrait plus rationnel de commencer la ligne par
Caen - Laon, - et peut être aussi quant aux
points de départ.

L'art. 4 dit également l'usage qui sera
fait du Crédit de 200.000 fr. affecté exclusive-
ment à des études, études définitives sur
les Chemins de Valenciennes au Caen et
de Lens à Arras, études d'ouvrages pour
les Chemins de Caen à St-Lô et à
Laon -

L'art. 5 dit de dépenses, comme inutile,
et comme dangereuse. Comment faire entrer
en prévision le supplément en lignes pour l'Etat.

M. Paris a exprimé le désir que les projets soient
très ainsi modifiés sans retardement pour que la
Chambre des députés puisse en débiter de nouvelles
avant la fin de l'année. S'il n'y a pas possibilité
de revenir à la Commission, car parce qu'il n'y a
pas voulu s'entendre sur le point de savoir
par la Chambre des députés et empêcher peut
être les négociations d'aboutir en fait. Du reste
Com. du Caen à St-Lô et à Laon -

M. Lohain a pensé que deux Quartiers de
possèdent : l'un à St-Lô, l'autre, au Chemin

Amalgame
M. Lohain.

à l'égard de l'intent général s'ajoutant
 pour ces Domaines solitaires. Le Nord refuse
 de se charger d'opinion la supposition
 du prolongement du Ligne à l'Est de l'axe
 Laxe. Mais la transaction offre aux parties
 des intérêts des avantages considérables.
 L'adoption de projets de rapport par le
 Comité de l'Union a l'exception de deux points
 qui ne permettent de continuer les négocia-
 tions relatives à la guerre. — Du reste, l'op-
 position de ces lignes ne peut être confirmée
 à l'Est; elle sera enlevée dans le Nord
 Nord.

San Bureau
 M. E. Daru.

— Le San Bureau a communiqué l'opinion
 de lignes comme urgentes, à cause de la
 tardivité de l'ajustement. M. Estlin qui a
 fait valoir ces considérations, a dit que le
 monde de l'Amérique, à cause de son situation
 personnelle, comme représentant du Nord.
 Il a dit que l'axe lui paraissait le point
 d'origine naturel de l'Amérique de l'Amérique
 au cas de prolongement. Il pense que
 C^o du Nord s. charge de Est. San Bureau
 dans les conditions de la loi de 1842,
 M. Daru, comme représentant du
 San Bureau, pense que tout, c'est le
 un point à l'Est.

San Bureau
 M. Buffot.

M. Buffot a fait l'examen des
 incidents parlementaires qui se sont
 rappelés. Il a dit qu'aucune question
 ne pourrait être mise plus tard sur
 les tendances qui paraissent précéder dans
 la question de l'Amérique de l'Amérique. M. Corwin
 a dit que les trois ministres s'y sont
 trouvés successivement favorables; le ministre n'est
 by et n'aurait pas. On est venu l'Est?

6
v. de rattach. et il pas à ce système qui conduira
à se accorder des droits de Conc. sur les can
loignes qui à du caractère incontestables, sur
quant à l'union sous l'empire de l'Etat en
matière de traités, soit quant au droit qui se
ret. de l'Etat d'imposer aux C^{tes} telles lignes que
leur soit semblable? — Ce système conduira
nécessairement au rachat des chemins de fer
quand on Cassin, sont réservés de M^r
Wilsch, a rempli M^r Christy de la même
rapportage, il se était pas question de pro
longement de la ligne de Valenciennes sur
Cottrel. On voulait, disait-on, s'occuper
de la péninsule pour que le Nord ne fût
pas de ditourner le trafic, comme si y
avait un intérêt quelconque à ce que le Nord
fût passer sa marchandise sur telle ou telle
de la ligne de son rivage, alors qu'il en de
marche pas, par les lignes maritimes
de garantie d'intérêt, ou que du moins
le rachat de la garantie d'intérêt est inévitable
semblable, le rachat de la ligne de Nord se e
tant pas inévitable.

L'article 2 passé, à une très faible
majorité. Le lendemain, le ministre des fi
nances vient dire: il n'y a pas de fond
pour l'extension de travaux. Alors, on s'est
occupé de voter les 100 millions qui font l'ob
jet de l'art. 4. Mais comme l'art. 4, ou une
modification de l'art. 4, n'est pas
qu'il y a pour faire des études. Le Chapitre
LII a été un ministre. C. de l'Etat
de son côté s'opposait, il le demandait
mais l'oppos. les motifs de l'oppos. de l'art. 4
ou l'art. 4 n'est pas, et qu'on s'est
occupé de l'art. 4, et qu'on s'est

1884 D. art 2 et l'emprouver les travaux,
Monsieur D. Zupel et Gaget ont opiné dans
le même sens qu'au D. art. 2. — M. Georges
Sudriani favorable en maintenant
l'art. 2.

Justinien Bureau
M. de Kersarzen

M. de Kersarzen a dit que si l'on
devait faire appel à l'initiative individuelle
en matière de Chemins de fer, c'est dans
dans la région du Nord ? En somme dans
quand en appel à l'initiative individuelle,
Demander à puiser dans le budget pour
le reste au Département de guerre ? L.
partisans de l'application de Chemins de
fer par l'Etat ont pu s'ents. Zistes au p. ci.
M. de Kersarzen a passé par le Nord,
C'est pour le reste dans le projet de loi
daté. Les travaux pour être en
Bref pour l'initiative individuelle, aussi
bien que pour les études. Le dernier mot a
été dit par M. Louis Léopold ... à l'art.
Cet art. 2 est aussi bien que l'art.
3. — Donc, il faut en venir à l'art.
logique de la Constitution.

Justinien Bureau
Général Riffault

M. le Général Riffault a dit que
pas d'emprouver pour qu'il soit si chargé
d'opérer des travaux dans le Nord afin de
Charger sans subvention ? Quant à la ligne
de Caen à Lann, des négociations ont lieu
et aboutiront nécessairement. — Donc
l'emprouver l'art 2 et l'art. 3. en
vue de favoriser les travaux des lignes
ouvertes.

Justinien Bureau
M. Barbé

M. Barbé s'est dit que l'initiative
l'application de Chemins de fer par
l'Etat, aussi bien qu'à la Constitution
faite par l'Etat des lignes dans le Camp

après percute de l'Charge. Il préfère dans
 la Commission au projet actuel. M^r Schaub
 a dit que M^r de Treyvins était opposé à
 à l'exploitation par l'état. - M^r Rabbe a été
 opposé aux dilutions du minéral
 mais la Commission de l'impôt est faible et
 ces mots qu'on lui portait: Hommes de
fer de l'Etat lui inspirent des craintes,
 M^r Stranger a fait observer qu'on
 demandait au Nord les deux lignes y radeau
 fiers, il refusait ensuite de l'Charge
 de l'Etat, mais a été refusé. M^r
 Rabbe a été nommé pour 8 jours consécutifs.

Après ces observations,
 la Commission de l'Etat a été
 dans la proposition de l'Etat M^r de
 Treyvins, et ensuite M^r de l'Etat
 pour l'exploitation de l'Etat.

Le Secrétaire

[Signature]

Le 6 Juin

Présidence de M^r Buffet.

Entre les membres de la Commission sont présents,
 sauf M^r Corne, qui fait motif de son absence.

M^r de l'Etat

M^r de l'Etat a fait savoir que la dilution qu'on lui
 a faite dans son bureau M^r Estelin relativement à
 l'accord qui serait intervenu entre le Gouvernement
 et le Nord doit être aussi rédigée à M^r Estelin
 M^r de l'Etat n'en a rien par lui-même; il tenait les rênes de la

ments de M. Louis Legrand, député. - M. Wolff, int.
M. Guinon en chef. R. C. du Nord, a dit M. L. Ch.
Darn qui il ne croyait pas qu'il se fut mis
d'accord: il pensait que rien de nouveau ne
s'était produit.

M. Barbier.

M. Barbier dit que tout s'intéressait à ce
concernant sur l'art. 2. Si on le supprime, il
n'y a plus de profit.

M. G. Riffault

M. G. Riffault pense qu'il y a
intérêt à faire les études entre l'Europe
et l'Asie comme on le veut.

M. L. Ch. Darn.

M. L. Ch. Darn répond qu'il est possible et les
débats ne suffisent pas en objet; chaque
année, il diversifie les fruits d'industrie sur
une autre.

M. Buffet

M. Buffet estime que la commission de
la discussion devant le Congrès de Vienne
peut être aussi une ligne d'essai. Le
profit ne peut être que l'objet; l'objet n'est
pas à construire, mais à faire.
prouver, après l'art. 2 et les deux
et les deux parties de l'art. 3. On a dit
l'art. 3: il semble que l'état, avec les
m. de ce article, ne doit faire que
études. Mais la déclaration de la
Revue de M. Louis Legrand est l'ex
posé de ces faits, présentés au
not fait avec l'indépendance. L. M.
m. de ce article à l'Assemblée.
Quant à présent, il ne faut que des
travaux et études. Il est de quelque
chose, on fera quelques expériences.
L'art. 3 n'est que l'indépendance de la
et une œuvre. Ici de l'indépendance
Cependant de la Commission de l'art.
M. de ce article, l'art. 5 confirme

Point 2. On ne peut laisser le budget
en cet état incertain.

M. D. Freyssinet, ministre des finances pub.
lies, ne s'oppose point.

M. Buffet

M. Buffet dit à son ministre qu'il a une
résolution sur le budget. L. Considérant
dit qu'il y a quelques questions sur le budget
numéros après de s'expliquer.

L'avis est en doute bien à un certain
difficulté.

Plusieurs membres de la Commission
pensent que l'art 2, sur les lois et règlements,
n'a plus d'objet.

L'art 2 a été de l'ensemble de la loi
sur les lois et règlements. Mais comme cette
interprétation pourrait être considérée
comme contradictoire avec les articles sui-
vants.

Si l'art 2 est inutile à qui sera le
projet de loi? Comme des études, le budget et
le budget suffit. Le ministre ne peut
les en d'autorisation pour répondre
sur le chapitre. Le ministre n'a dit
leurs avis après une séance de la
Commission.

M. de Jussieu
ministre de l'Instr. pub.

M. le Ministre a dit qu'il s'oppose
à la Chambre, mais qu'il s'oppose
à une faible majorité, à l'art 2. L'avis
du ministre a été de l'ensemble. Ce
qui a produit de l'incertitude, c'est
qu'on a cru que le ministre allait
se lancer dans l'incertitude; mais il
a dit qu'en 1878, tant à la Chambre
à la Chambre, tant au Sénat, il s'oppose
à quelques articles incertains sur

Le mariage d'art. On a pas insisté.
 Le Ministre s'est tenu pour rassuré
 par ces dispositions. La véritable
 question se reproduit sous des
 dénominations différentes pour
 ou plutôt. Il me semble que
 l'Etat est le seul qui ait le
 droit de créer des établissements
 par lesquels on ne peut pas
 suffisamment s'occuper de
 l'éducation. On ne peut pas
 en faire une affaire commerciale.
 On a mis le projet de loi
 d'accord avec le gouvernement
 de l'Etat à Lyon.

Mr. Buffet

Mr. Buffet fait observer que
 l'article 4 aura un caractère
 de loi sur les établissements
 de l'Etat. Il ne faut pas
 confondre les établissements
 de l'Etat avec ceux de
 l'Etat.

Mr. Ministre

Mr. Ministre répond que
 la question de l'art. 4 est
 posée par l'art. 1er.

Mr. Darn

Mr. Darn dit que l'art. 4
 de la loi est en réalité
 une loi sur les établissements
 de l'Etat. Il ne faut pas
 confondre les établissements
 de l'Etat avec ceux de
 l'Etat. Il ne faut pas
 confondre les établissements
 de l'Etat avec ceux de
 l'Etat.

Mr. Ministre

Mr. Ministre répond que
 l'art. 4 de la loi est en
 réalité une loi sur les
 établissements de l'Etat.
 Il ne faut pas confondre
 les établissements de l'Etat
 avec ceux de l'Etat.

M. Buffet

M. Buffet m. C'est pas par hasard
minimant dit cette idée. Mais le bon
grand Dignité?

M. de Venetien

M. de Venetien je ne suis pas
sans succès fréquemment

M. Maillat

M. Maillat estime qu'on ne doit
devenir qu'il y a des choses qui se
peuvent.

M. le Ministre

M. le Ministre reconnaît que
l'endroit approuvé de l'Assemblée
au sujet, les décrets sont connus, les étran-
gers sont à la suite de leur séparation
M. le Ministre retire.

L. Duport

Duport

Séance du 7 juin

Présidence de M. Buffet.

Dans les membres de la Commission des prisons
sur M. Corneille qui a fait moi-même son absence

M. de Venetien

M. de Venetien demande l'ajournement
de toute résolution jusqu'à ce retour de l'Assemblée.
Le projet lui doit être modifié, c'est certain.
On ne peut le modifier actuellement, car
toute modification dégraderait le Compagnon
du Nord, en ce qu'il n'aurait aucune signifi-
cation à la Commission.

Les populations, dit-on, ne croiraient pas
de savoir pourquoi. Quelle sera l'usage de leur
demande vous à la discussion d'utilité
publique? personne ne le conteste. Des études,

Sur les deux premiers chemins, des études
 faites par le Etat constatent une néces-
 sité à la construction. Sur le 3^{me} chemin,
 le ministre peut faire des études en recou-
 rant aux Chèques et. En droit, l'art. 1^{er}
 1841 s'oppose à ce que l'indication est
 troisième ligne d'utilité publique, puisque
 l'enquête administrative n'a pas été faite.
 Les Députés du Nord disent aux gouverne-
 ments: le Commissaire a suspendu ses
 travaux sans que le retard, qui permettrait de
 connaître les nouvelles données d'opportunité
 puisse vous causer aucun préjudice
 pour que la déclaration d'utilité publique des
 chemins de fer de Lille à Arras et de Lille
 à Compiègne soit mise dans un fait réel
 pour les populations. Le reste est une question de
 confiance: l'indication on peut passer à l'état
 définitif sans une demande de crédit.

M. Riffaut

M. Haillat

Il y a un danger que il y aurait à favoriser
 la tendance à l'indication des chemins de fer par
 l'Etat. Il craint que la déclaration d'utilité pu-
 blique produirait un bon effet. Déjà, n'est-elle
 la C^{te} du Nord, ? Non, car une déclaration d'u-
 tilité publique est nécessaire dans quelques y
 postérie qu'on se place. Sans doute, l'on ne
 passera pas immédiatement à l'exécution,
 mais on fera sur la troisième ligne les études
 déjà faites sur les deux premiers. On proposera
 ainsi la solution.

M. Barbié

répond au général Riffaut que l'au-
 torisation d'exécution des travaux, donnée à l'Etat
 par l'article 2 n'est pas illusoire; elle enge-
 ne le principe. Pourquoi donner une auto-
 risation sans crédits ? En vertu de l'article
 2, le ministre ne peut pas prendre des

Jours sur le chapitre LXIV - Comment
diffuser et fusser en un ministre des
Credits alors qu'on l'auroit autorisé à
construire? Il ne restera à fixer que
le quantum de la dépense.

M. Balthie répond ensuite et dit qu'il
qu'il sera plus régulier de faire passer la
déclaration d'utilité publique sur l'ensem-
ble.

M. de Ventadour

fait observer que la déclaration d'utilité
publique n'avancera pas l'exécution. Le pro-
jet doit, quelque incomplet qu'il soit, être
présenté à la Chambre des Députés. Les exp-
sants s'en chargeront.

M. Paris

crains que la suppression d'art 2, qui
lui paraît absolument nécessaire, n'assi-
ne, devant la Chambre des Députés un objet
tristant, et ne compromette. Les des char-
trés les mêmes. L'édifice n'est pas. Le ministre
de n'a-t-il pas déclaré d'utilité que son inten-
tion était de n. faire actuellement que des
études, et n'a-t-il pas reconnu que le chapi-
tre 41 lui suffit pour et objet?

M. Buffet

demanderait qu'il y ait intérêt à donner
une satisfaction aux populations, mais il
se demande si cette satisfaction sera réelle?
Si elle ne sera pas dangereuse? Les pén-
sées ne peuvent exister qu'un sujet
que pour le chemin du Caenn à Laval.
Le ministre nous dit qu'il faut conclure une
arrangement avec le C^o du Nord, il en ira pen-
dant la négociation, tout le temps nécessaire.
mais si le projet vient être renvoyé à la Cham-
bre des Députés, il est probable qu'il sera déposé.
Il faut tout à fait, pour se rendre compte de
C. qui se passera à la Chambre, la situation,

Dans son ensemble la situation du
 ministre serait très embarrassée.
 Si on ne peut pas se décider à la Commission, il
 doit donner son avis. Des amendements sages
 seraient bien appréciés au projet. Il dit que ce
 pas renvoi de l'art. 2. Dans les négociations
 avec le Nord, il s'agit d'autres choses que
 celui du Canada à l'air, il faut jeter l'éponge
 du Nord et régler les conditions d'un accord
 sur ce projet d'ensemble. La Commission que
 lui fait, si ce n'est pas à l'avenir que ces
 trois mille dix-huit et qu'on se l'effraie. Qui
 assurera-t-il alors si l'art. 2, vote par le Sénat,
 est passé à l'Assemblée? Il y a un grand
 inconvénient, car alors, on n'aurait pas de l'Assemblée,
 on aurait des crédits. Comment s'y
 refuserait-on?

L. Et. Darné

En réponse à l'art. 2, et aussi les arts.
 3 et 4, M. Darné est disposé à déposer
 les art. 1, 3 et 5. Quelle est l'objection
 que l'on fait à la disposition de l'art. 1?
 Que? M. Darné dit qu'il y a une Commission
 de l'art. 3 et 4, parce que, selon
 l'habitude, le ministre peut faire ce que
 peut faire le Sénat. L'art. 3 n'est pas
 en fait; elle sera faite, et nous
 serons ainsi à même de faire des
 dépenses publiques. Dans l'art. 5 il y a
 quelques mots: on l'ajoutera après
 d'avoir entendu le Sénat et par son
 avis de la Commission. — L'art. 4 est
 inutile, l'art. 6 n'est que le renvoi de
 l'art. 2.

L. G. Riffault

Un autre avis: le projet: on vote
 la loi telle qu'elle est, on approuve

M. Colan.

Je me feroit, M. Commissaire
 pasais vouloir declarer m'intermet
 au ministre qui de me faire bien avant
 qu'il n'oppose une convention. — Le
 propos, si bon, est, si apres l'importance
 qu'il lui plait: C'est un bon d'espere
 dans laquelle le systeme de l'exploitation
 par le Etat ne peut trouver place. Et vi-
 chon n'est pas possible de l'exploitation
 par le Etat, sinon d'une maniere provisoire.
 — La C^{ie} du Nord desire faire le meilleur ser-
 vice de nouvelles chemins de fer. Rien
 n. pour qui apres le vote du projet ma-
 jorie, elle se ventera avec bonte. Volont
 donc le propos que est simple, m'intermet
 l'intent de l'Convention à intervenir.

M. Mailliet

rappelle que l'origine de deux
 lignes et une concession à titre
 d'actes locaux. La C^{ie} du Nord n. les a
 acceptés que comme un service de fer.
 ce, lorsqu'il lui a résisté par le
 Comte du Nord-est. Ce titre que plus
 tard que la question de prolongement
 de la ligne de Valenciennes au Cambes
 s'est introduite. M. Mailliet a refusé le Com-
 missaire de rétablir les chemins de fer et les
 primitifs ou de nouvelles et y point par les
 autres. Si la C^{ie} du Nord dans à vous
 faire une Convention de déclaraire de ligni-
 et m'intermet au Département du Nord une
 somme de 7 à 800.000 fr. par an.

J. Deshayes,

[Signature]

Seance du 8 Juin.

Presidence de M. Buffet.

Tous les membres de la Commission sont presents.

M. Buffet rappelle qu'il a questionne sur l'usage de l'extinction de la dette et sur les conditions de remboursement de ce qui est fait de l'extinction, et sur le rapport de l'extinction.

M. Buffet
M. Paris
M. Buffet

Le premier point de l'extinction est l'extinction sans rapport.

Il y a des gens qui ont voulu faire un rapport. La Commission n'aurait pas l'air d'opinion parce que son travail n'est pas fini. On donnerait, d'ailleurs, satisfaction au Gouvernement du Nord.

M. Colme

M. Paris qui a vu faire quelques articles. Les populations insouffrantes attendent depuis si longtemps.

M. Buffet

Le rapport, si on en prendrait acte, devrait être très bref. La Commission attend un projet d'ensemble. Le Study sont autorisés.

M. D. Ventreux

Sur l'usage de l'extinction, le ministre n'est pas très décidé. Et c'est dans l'intérêt de la Commission.

M. Colme

Le ministre ne dit rien de l'extinction de la dette.

M. Mailliot

Je signale mon rapport. Le Sénat a été tenu au courant de mon travail. M. Demande pas qu'on lui en dise rien. Je n'ai pas fait de rapport. Le Sénat est saisi, le ministre n'ignore rien. Il a l'air de vouloir de l'extinction, il faut lui laisser le temps de se décider. L'extinction publique ne fait pas question.

On s'empresse de brider les loix. Elles ne sont pas faites.

M. Lohry

Compte rendu d'histoire : le rapport, lequel que manière qu'il se rédige, sera contraire au projet. Le discours sera aussi. A propos le gouvernement pour et simple.

M. Paris

Je propose pour mes observations mes motifs. Pourquoi l'histoire mesurée l'histoire que tout mes fait espère de voir disparaître.

M. Cl. Daru.

Nous avons un bon mandat : il faut le limiter. Nous avons sans cesse l'histoire chaque jour. Notre rapport, disposé à propos de la session, ne sera pas discuté. On se verra l'histoire des rapports, de l'histoire des discours de ministres.

M. Lohry.

Le rapport Wilson contient un discours.

M. Cl. Daru.

Le rapport ministériel que les députés envoient au ministre au moment de leur départ de la Chambre est soumis à la Chambre et ne sera pas discuté. Le rapport de la Chambre est soumis à la Chambre et ne sera pas discuté.

M. Lohry.

Quelques uns disent, au dire : ceux qui approuvent le projet votent pour la Chambre. On dit que l'histoire sera faite par les ministres et les députés. On dit que l'histoire sera faite par les ministres et les députés. Pourquoi un rapport ?

M. Maillet.

Il est possible de faire un rapport, sans rien en dire.

M. Rouss.

C'est le plus grand avantage de l'histoire qui est un rapport. Le rapport est un rapport.

faitaient sans doute de même les hommes
de nos jours qui servent surmis à la Com-
mission. — Si on n'a pas de nouvelles
d'après ce silence, l'empereur n'est pas
pas même lui.

M. Favis.

Est-il si indifférent, à qu'on le ? —
S'il n'est, les vis couronnés d'une
différence visait le apparence est.

M. Buffet.

Les ministres d'expliquer les raisons
de la population. Il n'y a pas lieu à
craindre de conflit. S. Disposition n'est
généralité. S. Chambre des Députés si le
ministre ne refuse pas le Comptabilité.
Le ministre y est favorable.

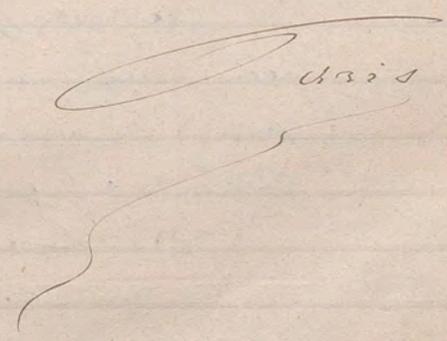
M. Cour

C'est que le mode d'organisation
plus simple présente par M. Paris son très
amable. On sera par la Commission
donner au ministre de justice plus
l'accomplissement de son œuvre. — Si on
agit autrement, quoique l'on dise ou
manifestera le désaccord.

M. de Monteviz

Il n'est que quelques dans une resp.
pour, sans compter, qu'il les Comptes
L'empereur sans rapport et mis
dans voie et de fait (6 voix Contre 3)

Le Secrétaire :


Paris

Jeune le 10 Mars 1879

Friedman in Buffet.

Vous priez M. Buffet, Couron,
Lolain, de Vinteville; Paris,

M. P. in et Auguste nomme membre
de Commission en remplacement de Goussier
sur un siège.

M. Paris priez une explication
question

M. de Vinteville en dire quel nombre
de travaux publics ont été de Vinteville. Goussier
de nombre Commission avec C. de Nord

M. Buffet estime qu'il n'y a rien de plus
mal dans le département de Commission à
la Chambre des Députés. Le Such ne peut être
existait dans le. V. Goussier d'abord sur
de la rédaction de projet de loi à cette que
avait été adopté par la Chambre des Députés,
mais cette rédaction a été retirée.

M. de Vinteville demande si le projet
l'année ou deux n'est pas Composé
à la Commission ?

M. Paris répond que cette Commission
de discussions n'existe pas à la nouvelle
Commission pour le C. de Nord par
sur la Commission de l'infrastructure
par le C.

M. Buffet pour quel. Vous pourrez
attendre. sur de la Chambre des Députés
sur la Commission pour le département
de la Commission dans le C. de Nord.

M. Lolain objecte que ces articles
ne répondent pas en tous les points
l'attente.

M. Auguste pour explication et

ambus et de p... d... s... t...
qui est... parti... Chamber...
Dip...
M. Buffet... qu'en
ne p... d...
articles qui... pas...
uniquement pour...
projet... Chamber... Dip...

Le Com... d... g...
de p... m... il y a...
tr... M... m... t...
publ...
Paris

Venice le 14 Mars 1879.

deux... M... Buffet...
L... de...
Paris... B...

M... m... p...
est... M...
f... parti... Chamber...
G... d...
M... de...
C... ou... les... sont
p... m...
D... d...
l'... p... d...
ne p... d...
M... p...
D... m... p...
L... d... m...
M... m... q...
Je ne... p... Chamber...

depuis : ces lettres ont été de. avec
leur retour.

M. Cuvier dit que les affaires sont
bien débattues avec les personnes au
ministère et qu'il y a de la bonne
part. etc.

Les projets d'articles des deux ligues
de Valenciennes et de Cambrai et de
Arras ont été présentés
etc.

Les ministres se proposent de
braver l'opinion, en continuant à
de perdre une campagne.

M. de Fontenay est parti de
S. Germain le 10. pour aller
à Paris et rendre compte
etc.

M. de Fontenay qui a beaucoup
de peine à se faire entendre
C. préfet. C'est son officier d'ordonne,
M. de Fontenay est engagé à se
M. de Fontenay insiste pour l'adoption
de projets. Les services sont
etc. : il croient que la question soit
tranchée, dans l'intérêt de la
publique.

M. de Fontenay regrette que
l'on n'ait pas pu le faire
C. préfet.

M. de Fontenay regrette que
l'on n'ait pas pu le faire
C. préfet.

M. de Fontenay regrette que
l'on n'ait pas pu le faire
C. préfet.

M. de Fontenay regrette que
l'on n'ait pas pu le faire
C. préfet.

